

position le Canada doit-il faire et quelle action doit-il prendre pour que les deux parties au conflit en arrivent à une solution équitable? C'est ce que le comité aurait dû suggérer au gouvernement.

Quant à l'aide en vivres et en médicaments, nous avons constaté que le gouvernement n'a pas attendu le rapport du comité et il a agi sagement. Les pressions qui ont été exercées de toutes parts non seulement des milieux politiques, mais aussi et surtout des milieux sociaux et religieux, sur le gouvernement, indiquaient le désir des Canadiens à intervenir pour soulager les souffrances.

[Traduction]

M. Smerchanski: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Provencher invoque le Règlement.

M. Smerchanski: Monsieur l'Orateur, les discours ne doivent-ils pas être limités à 20 minutes?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je ne pense pas que le temps alloué au député soit expiré. La présidence n'est au courant d'aucun règlement officiel limitant les discours à 20 minutes.

• (5.30 p.m.)

[Français]

M. Laprise: Merci, monsieur l'Orateur.

Je disais donc que des instances ont été faites auprès du gouvernement et qu'elles indiquaient le désir des Canadiens d'intervenir pour soulager les souffrances. Je n'émettrai pas d'opinion quant à savoir si nous avons assez aidé, mais je dirai que nous avons commencé trop tard. Au fait, on peut lire ce qui suit dans le rapport:

Le Comité recommande que le gouvernement canadien, afin de parer au problème dans l'avenir, prenne l'initiative de faire établir un mécanisme international destiné à répondre à cette nécessité ...

Comme celle à laquelle nous faisons face.

Monsieur l'Orateur, je me suis opposé à cette recommandation du comité, étant donné que des organismes internationaux ont déjà œuvré en ce sens, depuis le début de la crise biafraise, comme dans toute autre partie du monde, d'ailleurs. Je veux parler plus spécialement de la Croix-Rouge internationale, de Caritas Internationalis, du Conseil mondial des Églises et d'autres organismes. Je crois que ces organismes internationaux sont les mieux placés et les mieux disposés pour offrir tous les services nécessaires dans de telles situations.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de former un nouvel organisme international qui serait peut-être plus politique que ceux-là et qui pourrait peut-être causer des embarras au lieu de solutionner le problème. Pour ce qui est de cette deuxième recommandation, je préférerais plutôt que le gouvernement canadien, comme n'importe quel autre gouvernement mondial, mette à la disposition de ces organismes les crédits ou les matériaux nécessaires pour leur permettre de soulager la misère là où elle se trouve, de quelque façon qu'elle se présente.

Nous avons reçu, cette semaine, un appel urgent de la Croix-Rouge, demandant des fonds supplémentaires pour continuer à soulager la misère durant quelques semaines pour terminer l'année et entreprendre la nouvelle.

On sait, monsieur l'Orateur, d'après les témoignages recueillis par le comité, que même si la guerre se terminait aujourd'hui, il faudrait continuer à secourir les affamés et les malades et à reconstruire ce qui a été détruit dans ce pays. Cela veut dire que de nombreux autres crédits devront être mis à la disposition des organismes qui veulent aider à relever ce pays.

Le comité a aussi recommandé de transporter des enfants biafrais ailleurs, même au Canada. C'est également ce que le premier ministre a recommandé. Cette recommandation serait acceptable, à la condition que l'immigration des enfants soit dirigée vers des pays africains, où les coutumes sont à peu près les mêmes que dans leur milieu d'origine. Par contre, transplanter de jeunes Biafrais au Canada, où le climat et les habitudes de vie sont si différentes, ne donnerait probablement pas de bons résultats. Ce projet a d'ailleurs été critiqué de façon éloquentة par le président du Conseil canadien du bien-être, M. Baetz, de même que par le révérend père Roger Tessier, des Pères Blancs d'Afrique.

Dans un communiqué du 15 novembre, le Conseil canadien du bien-être disait, et je cite:

Les Canadiens bien intentionnés qui désirent adopter des enfants biafrais ou les membres du Parlement des divers partis politiques qui appuient des projets de ce genre n'ont pas bien réfléchi à toutes les implications de telles décisions, selon Reuben C. Baetz, directeur général du Conseil canadien du bien-être.

«Tout projet de ce genre n'aboutirait fort probablement à rien et ne servirait qu'à détourner les ressources vitales canadiennes destinées à l'action sur place,» dit M. Baetz.

«De plus, je suis opposé à ces projets d'adoption biafraise en vertu de la déclaration de principe du Conseil canadien du bien-être sur les adoptions inter-pays et après m'être entretenu sur cette question particulière du Biafra avec les principales agences de bien-être de l'enfance opérant au Canada et à l'étranger.»